



Délai perte de points suite alcool

Par **neige57**, le **04/01/2012 à 18:59**

Bonjour, bientôt convoqué pour une composition pénale, je pense devoir effectué un stage de sécurité routière. Le retrait de points se fait qu'après ce stage effectué ? A-t-on un délai pour l'effectuer ? Est-il possible de le retarder au maximum pour attendre la date de récupération de points ?

Merci !

Par **razor2**, le **05/01/2012 à 07:58**

Bonjour, si "composition pénale", le retrait des points intervient suite à [s]**l'exécution**[/s] de la composition pénale...

Par **neige57**, le **05/01/2012 à 10:06**

Bonjour,

Et qu'est ce que "l'exécution"? Est-ce que l'exécution n'est pas le moment où toutes les sanctions données lors de la composition pénale ont été effectuer ?

Par **razor2**, le **05/01/2012 à 10:08**

Oui, c'est exactement ca.

Par **neige57**, le **05/01/2012 à 10:27**

Merci,

donc pour espérer un délai de retrait relativement "long", il faut repousser ce stage le plus tard possible... Y a-t-il un délai pour effectuer ce stage? Que risque t-on si on le "loupe" ?

Merci pour vos réponses!

Par **razor2**, le **05/01/2012** à **10:49**

Pour la date, le Procureur vous en parlera. Sinon vous aurez aussi sans doute une amende. L'astuce consiste à demander l'échelonnement de son paiement, par mensualités, les points ne pouvant être retirés que suite au paiement de la dernière, et donc l'exécution de la composition..

Par **neige57**, le **05/01/2012** à **12:27**

Merci razor2 pour ces précisions, je vais croiser les doigts!